



Titre de propriété d'une voiture? CG et/ou certif de cession?

Par **Samuel97**, le **27/04/2015** à **10:45**

Bonjour,rrnrJ'ai acheté une voiture en mai dernier, c'est un ami qui est parti l'essayer car j'avais de gros problèmes de santé..il connaissait aussi le vendeur qui est un ami à lui.rrnrOn m'emmena assurer la voiture et avant le délai légal pour refaire la carte grise, un imprévu IRL m'oblige à partir plusieurs mois.rrnrJe reviens 3 mois après et je me rends compte que la voiture a plein de problèmes. Elle passe donc plus de temps dans des garages que dans mon parking.rrnrJe contacte le vendeur car ça m'ennerve un peu...ma boîte de vitesses est morte, y a ci...y a ça. Il dit bosser dans un garage et qu'ils ont de bons prix en tant que professionnel.rrnrAvec une remorque il est venu récupérer la voiture... bref il veut que je règle en espèces, que même j'avance les frais et tout ça sans factures. Ce que je ne veux pas...rrnrDepuis 7 mois il me fait tourner en bourrique et je ne peux toujours pas récupérer ma voiture. J'ai appris qu'il avait tout changé sans autorisation et j'ai beaucoup de mal à le joindre.rrnrPuis-je porter plainte? Je ne peux faire de carte grise sans refaire un contrôle technique. Et pour ça je dois la réparer car elle doit être roulante.rrnrLa carte grise est barrée et mentionne vendue le ... + sa signature. Mais il m'a laissé sous-entendre qu'il était encore le propriétaire vu que le changement n'a pas eu lieu.rrnrLe certificat de cession ne fait pas de moi le propriétaire? rrnrMerci beaucoup pour les réponses...

Par **Lag0**, le **27/04/2015** à **10:49**

Bonjour,rrnrLa carte grise n'est qu'un titre de circulation, pas un titre de propriété.rrnrLe propriétaire d'un véhicule est le titulaire de la facture ou du certificat de cession, donc ici, c'est vous, sans aucun doute !